



APEL Ecole Sainte Marie

AHUILLE

Bourse aux jouets et matériels de puériculture

Salle des Lavandières (route de Loiron)

Dépôt : Le samedi 15 novembre 2014 de 8 h 30 à 11 h 30

Vente : Le samedi 15 novembre 2014 de 13 h 00 à 15 h 30

Reprise des invendus : Le samedi 15 novembre 2014 de 17 h 30 à 18 h 00

Règlement

- ✓ Tout déposant peut déposer une liste de 25 articles au maximum.
- ✓ Tout article doit être en bon état.
- ✓ **Attention : Tous les jouets devront obligatoirement avoir des piles lors de la vente sinon le jouet sera automatiquement refusé lors du dépôt.**
- ✓ Tout article, non repris le jour même, sera donné à une œuvre caritative.
- ✓ L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou incendie des articles. Merci de votre compréhension.
- ✓ Pour qu'il y ait moins d'attente lors du dépôt merci de prendre en compte le règlement ci-dessus.
- ✓ Veuillez trouver ci-dessous le modèle d'étiquette à coller sur chaque article. Merci de nous laisser un emplacement libre pour y inscrire notre code.

Jeux de société « Qui est-ce » Marque MB Prix : 2.50 euros Code :

Renseignements :

- ✓ Site internet : www.ecolesaintemarieahuille.fr (liste pré- imprimée)

Prix de vente :**Code déposant :**

Document disponible en Mairie d'AHUILLE ou dans quelques commerces des communes avoisinantes.
Liste à remplir à l'avance (prévoir un double exemplaire).

Vérif		Désignation	Marques	couleur	taille	prix	Vérif
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						
	19						
	20						
	21						
	22						
	23						
	24						
	25						

ok

Nombre d'articles	x	Prix unitaire	Total à payer	Réglé	Mode de paiement	Nom- Prénom du déposant :
	x	0.25		Oui non	Chèque espèce	N° de téléphone :
						Signature : La bourse aux jouets se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou d'incendie

Nom/Prénom des personnes qui prennent ce document en charge le jour du Dépôt :

Nom/ Prénom des personnes qui vérifient ce document avant de redonner au déposant :